

Actes du colloque faisons notre juste

PAR



26-27 / 04 / 2007

Politique Achat Responsable

Les 26 et 27 avril 2007





Agence canadienne de
développement international



La Fondation Léo-Cormier



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage



UQÀM Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

Relations
internationales
Québec 



 **Desjardins**
Caisse d'économie solidaire

Les Actes du Colloque Faisons notre juste PAR

Rédaction : Roselyne Clément

Révision et corrections : Marie-Noëlle Roy, Francine Néméh, Martine Joyal, Louiselle Auclair

Infographie : Denise Dufresne

Illustration page couverture : Marlène-b

Impression : Yves Rivard

Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec, décembre 2007

***Note : Le genre masculin est utilisé comme générique à seule fin d'alléger le texte.**

LE COMITÉ ORGANISATEUR

La première édition du Colloque « Faisons notre juste PAR » est une initiative conjointe du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) et de la Coalition étudiante trans-actions responsables (CÉTAR).

Les membres du comité organisateur

Marie-Noëlle Roy : Coordinatrice de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Coordination générale et finances

Roselyne Clément : Coordinatrice de la Coalition étudiante trans-actions responsables (CÉTAR)

Coordination générale et logistique

Anne Sarrasin : Chargée de projet au Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Coordination des outils et responsable des bénévoles (animation et secrétariat)

Marion Viau : Étudiante et membre de Droits et Démocratie UQAM

Responsable des bénévoles (logistique)

Véronique Clément : Adjointe aux communications (CISO)

Coordination des communications

Guillaume Parent : Étudiant

Bénévole aux communications

Patrick Rondeau : Vice-président, SEPB-574

Marie-Claire Lussier : Conseillère syndicale (CSN)

Carmen Fontaine : Service aux collectivités UQAM

Ont aussi collaboré à la tenue du colloque :

Patrice Viau (SEPB-573)

Caroline Marinacci

Leslie Ning (Droits et Démocratie-UQAM)

Ginette Dionne (FTQ)

Monique Bélanger (CSN)

Personnes du comité communication

Isabelle Gareau (FTQ)

Gabriel Danis (CSQ)

Lyle Stewart (CSN)

Remerciements

Nous désirons aussi remercier tous ceux et celles qui nous ont appuyés dans l'organisation de cet événement :

Comité de formation du CISO : Isabelle Coulombe,

André Marcoux, Robert Marois, Hugues Rondeau.

Conseil d'administration du CISO

Comité de coordination de la CQCAM et de la CÉTAR

Animation : Marcel Duhaime

Animateurs et secrétaires d'ateliers

Atelier de boulangerie de l'Est

Bio-Terre

Café Jautard et Mesplet (UQAM)

Café Rico

Équita Oxfam-Québec

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

Greening McGill

La Siembra

Le Commensal Inc.

Marlène-b.com – Artiste Designer Graphique indépendante

Maxim Larivière – Virtua Design Web

Oxfam-Québec

R4 Concordia

Repro-UQAM

Senscène – Troupe d'intervention théâtrale UQAM

Trevor Hanna – Traduction - Fédération étudiante universitaire du

Québec (FEUQ)

Les conférenciers et conférencières : Marc Blais,

Carole Crabbé, Corinne Gendron, Malcolm Guy,

Jean McNeil, Scott Nova, Renato Pambid, Patrick Rondeau,

Anne-Marie Saulnier, Kevin Thomas, Guylaine Vallée.

Un merci tout spécial à nos nombreux bénévoles!

SIGNIFICATIONS DES SIGLES

CCCD : Conseil canadien du commerce au détail
CÉTAR : Coalition étudiante trans-actions responsables
CISO : Centre international de solidarité ouvrière
CQCAM : Coalition québécoise contre les ateliers de misère
CRIMT : Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail
DSP : Designated Suppliers Program
FAÉCUM : Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
MEC : Manufacturiers et exportateurs du Canada
MEC : Mountain Equipment Coop
MSN : Maquila Solidarity Network
OIT : Organisation internationale du travail
OMC : Organisation mondiale du commerce
ONG : Organisation non gouvernementale
PAR : Politique d'achat responsable
PEZA : Philippine Economic Zone Authority
RSE : Responsabilité sociale des entreprises
SEPB : Syndicat des employé(e)s professionnel(le)s et de bureau
SLAPP : Strategic Lawsuit Against Public Participation
UQAM : Université du Québec à Montréal
WRC : Worker Rights Consortium

Le premier Colloque Faisons notre juste PAR, organisé conjointement par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) et la Coalition étudiante trans-actions responsables (CÉTAR), s'est tenu les 26 et 27 avril 2007 dans les locaux de l'Université du Québec à Montréal.

Cette première édition sur le thème des achats responsables avait comme principal mandat de réunir une multitude d'acteurs intéressés et mobilisés par la responsabilité sociale et environnementale des organisations. Plus spécifiquement, nous avons interpellé les étudiants, les syndicats, les ONG, les chercheurs et les administrateurs des institutions publiques et privées dans le but de les informer des enjeux de la délocalisation des entreprises vers l'Asie, des impacts négatifs de nos approvisionnements sur les travailleurs et l'environnement ainsi que des différentes pistes d'action possibles. Par ailleurs, nous désirions alimenter le débat et stimuler la réflexion autour des défis reliés aux achats responsables.

Parallèlement à l'organisation du colloque, deux outils ont été élaborés en collaboration avec certains membres du CISO, de la CQCAM et de la CÉTAR, et ont été distribués à chaque participant lors de l'évènement. Le Glossaire sur les politiques d'achat responsable (PAR) avait pour but de proposer des définitions sur des enjeux cruciaux reliés aux achats responsables. Pour sa part, l'ébauche du Guide de mise en place d'une PAR avait pour but de détailler les étapes pour mettre en place une politique d'achat responsable dans une organisation. Cet outil a été utilisé lors des ateliers afin que les participants puissent partager leurs commentaires et leurs expériences sur le sujet. Présenté sous forme d'esquisse, ce guide sera retravaillé et une version finale sera lancée au cours de l'automne 2007. Il est important de noter que des fiches spécifiques seront réalisées pour les différents organismes concernés afin d'approfondir certains thèmes propres à chaque milieu.

Le colloque a bénéficié d'une belle visibilité avant l'évènement, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de 200 inscriptions (un total de 212 personnes) provenant de milieux diversifiés et ce, deux semaines avant la tenue du colloque ! Une majorité de femmes, de syndicalistes militants et d'étudiants étaient au nombre des participants.

Au cours de ce colloque, de nombreux thèmes forts pertinents ont été abordés et vous seront présentés dans le présent document, notamment les défis reliés à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), les impacts positifs et négatifs des codes de conduite sur les travailleurs, les effets de la délocalisation sur les populations du Nord et du Sud, les stratégies de renforcement des acteurs, l'audit social et l'aspect juridique de la RSE au Canada. Enfin, de nombreuses interventions ont porté sur les critères qui définissent une « entreprise responsable ». Les « Actes du Colloque Faisons notre juste PAR » vous présentent donc les résumés des présentations faites par les conférenciers au cours des panels et des conférences thématiques. Puis, une synthèse des ateliers et un résumé thématique reprenant les grands points du colloque concluront le document. La description des trois organismes impliqués dans l'évènement, l'horaire du colloque ainsi que l'index des références se retrouvent en annexe. La rédaction des actes de ce colloque a été réalisée au cours de l'été 2007 grâce aux notes prises par les secrétaires, aux enregistrements audiovisuels des panels et aux présentations PowerPoint des conférenciers.

Nous espérons vivement que ces actes permettront la mise en lumière des nombreux enjeux entourant la responsabilité sociale et environnementale des organisations, tant au Nord qu'au Sud et contribueront à vous outiller davantage pour la mise en place d'une politique d'achat responsable dans votre milieu. Nous vous donnons donc rendez-vous l'an prochain pour la deuxième édition de ce colloque, afin de faire le point sur les actions entreprises dans vos organisations respectives. Nous approfondirons alors la réflexion sur les stratégies à adopter afin de véritablement mettre un frein à l'exploitation des travailleurs et travailleuses et à la dégradation de l'environnement dans le monde.



... informer des enjeux de la délocalisation des entreprises vers l'Asie, des impacts négatifs de nos approvisionnements sur les travailleurs et l'environnement ainsi que des différentes pistes d'action possibles.

Signification des sigles	4
---------------------------------------	---

Panel d'ouverture jeudi 26 avril

Carole Crabbé.....	9
Corinne Gendron.....	10
Renato Pambid	11
Anne-Marie Saulnier.....	12

Panel vendredi matin 27 avril

Kevin Thomas	13
Marc Blais	14
Scott Nova.....	15
Guyline Vallée	16

Conférences

Carole Crabbé.....	18
Patrick Rondeau.....	19
Scott Nova.....	20
Jean McNeil	21
Renato Pambid et Malcom Guy	22

Synthèse des ateliers	24
------------------------------------	----

Résumé thématique	26
--------------------------------	----

Clôture du colloque	28
----------------------------------	----

Annexes	29-31
----------------------	-------

Résumé de l'horaire	
Description des organisations	
Index	

PANEL D'OUVERTURE, JEUDI 26 AVRIL ET VENDREDI 27 AVRIL



La délocalisation vers l'Asie : constats et alternatives



Carole Crabbé est coordonnatrice de la campagne Vêtements Propres en Belgique depuis 1996. Dans sa présentation, elle démontre que l'industrie de l'habillement représente une des principales opportunités de développement économique des pays en voie de développement, car elle nécessite peu de capital et beaucoup de main-d'œuvre peu formée. Selon elle, ce secteur est caractérisé par un développement industriel de moins en moins porteur de progrès pour les populations concernées. Autrefois synonyme d'un déplacement des usines du Nord vers le Sud, le phénomène de la délocalisation se situe aujourd'hui principalement entre les pays du Sud.

Depuis les trente dernières années, la délocalisation a généré un recours systématique à la sous-traitance. La montée en puissance des distributeurs et des grandes marques s'est opérée au détriment des producteurs. Les multinationales se vouent une guerre commerciale, dictée par la politique du prix le plus bas et la recherche incessante du plus grand profit à court terme.

La conférencière affirme que quatre moteurs viennent favoriser la délocalisation des entreprises dans le monde : Le moteur économique qui se caractérise par des avantages comparatifs offerts par les pays hôtes, comme une fiscalité non contraignante, un mode de pression réglementaire faible, une main-d'œuvre bon marché et peu revendicatrice et un coût moindre pour l'installation des infrastructures. Un transport peu coûteux et une communication de pointe constituent une incitation à la délocalisation. La flexibilité du marché financier offre aussi aux entreprises un haut niveau de profit en peu de temps. Enfin, les avantages politiques et commerciaux qui se définissent par la proximité de nombreux marchés à conquérir et par des accords commerciaux multi ou bilatéraux (ex : Accord MultiFibres).

Trois pratiques décrivent actuellement le marché de l'habillement dans un cadre mondialisé.

1. L'accès au marché est contrôlé par un petit nombre d'acteurs, principalement des distributeurs et des grandes marques, dont l'objectif premier est la recherche de profit.
2. Le prix du marché n'est plus en lien avec le concept de l'offre et de la demande. Les distributeurs détiennent un fort monopole qui fait en sorte qu'ils ont le pouvoir de fixer eux-mêmes les prix, sans tenir compte des coûts réels de production. Par ailleurs, une concentration de ressources est mise sur l'innovation, les commandites et la publicité plutôt que sur les conditions sociales et environnementales.
3. Le nivellement vers le bas s'oppose catégoriquement au concept du progrès social en se basant sur la recherche de profit à court terme.



La responsabilité doit être minimalement basée sur les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), celles-ci devant être incluses dans les codes de conduite.

Ces méthodes maintiennent, voire créent, la pauvreté et accentuent les conditions d'exploitation dans lesquelles sont enlisés les travailleurs. Cela nous amène à poser la question de la responsabilité, de la transparence, des pratiques d'achats, du renforcement des organisations de travailleurs et de la régulation publique contraignante.

La responsabilité doit être minimalement basée sur les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), celles-ci devant être incluses dans les codes de conduite. Le dévoilement de la liste des fournisseurs sous-traitants, ainsi que la production d'un rapport de responsabilité sociale suivant une vérification multipartite indépendante incluant la participation des travailleurs, s'inscrivent dans l'objectif de transparence. La modification de nos pratiques d'achats consiste à exiger des comptes sur les pratiques d'achats des distributeurs, à dénoncer les abus et à préférer les alternatives d'achat responsable lorsqu'elles existent. Le renforcement des travailleurs se définit

par le droit de se syndiquer, par la consolidation d'une solidarité syndicale trans-sectorielle et par la création de nouvelles alliances entre les différents acteurs. Finalement, la régulation consiste à mettre de l'avant des mesures incitatives, à favoriser la mise en œuvre des législations nationales existantes et à instaurer de nouvelles pratiques de régulation contraignantes.

Démystifier l'achat responsable : typologie d'un secteur en effervescence



Titulaire à la Chaire de recherche de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM, Corinne Gendron mène plusieurs programmes de recherche sur la mondialisation, les mouvements sociaux et économiques, le commerce équitable, la responsabilité sociale de l'entreprise et le développement durable. Selon elle, la prolifération des étiquettes, des labels et des certifications fait en sorte qu'une grande confusion règne dans la sphère de la consommation responsable. Les nombreux critères sociaux et environnementaux rendent le choix difficile quand vient le temps de faire la différence entre l'achat responsable et celui qui ne l'est pas.

La mondialisation, l'ouverture des marchés et le réaménagement des pôles de régulation ont fait en sorte que les États ont perdu leur pouvoir au profit des acteurs privés transnationaux comme les entreprises multinationales. Actuellement, les gouvernements ont de la difficulté à réguler leur propre économie et à contrôler les acteurs économiques présents sur leur territoire. Comme les entreprises multinationales recherchent le minimum de contraintes reliées à leurs activités de production, la mondialisation leur permet justement de déplacer leurs usines là où elles l'entendent, sans pénalité. Cette situation engendre de nombreuses injustices et un manque d'éthique de la part des entreprises.

Les mouvements sociaux ne pouvant plus se limiter à rappeler à l'État ses responsabilités, ils ont décidé d'interpeller les entreprises multinationales pour quelles adoptent des pratiques « socialement responsables ». Par la suite, les consommateurs ont découvert que le boycottⁱⁱⁱ pouvait être un autre moyen pour faire pression sur les entreprises. Si le boycott constituait le moyen de pression classique de la part des citoyens-consommateurs, la consommation responsable s'inscrit dorénavant dans la mouvance du buycott^{iv}, qui peut ainsi être perçu comme un nouveau type de régulation des échanges commerciaux.



Le sceau des mouvements sociaux a une plus grande crédibilité que celui des entreprises, de par la « valeur ajoutée » qu'il offre ...

La consommation responsable peut se décortiquer en deux approches. La première, l'approche par produit, questionne le type de production utilisé pour la fabrication de l'article, les impacts découlant de l'usage et de la disposition de l'item ainsi que des valeurs qu'il véhicule. Le produit doit donc être pertinent, utile et non dommageable pour l'environnement et les travailleurs. De l'autre côté, l'approche par organisation interroge le modèle de gouvernance privilégié par l'entreprise, son positionnement stratégique vis-à-vis des politiques de gestion, son processus démocratique et sa responsabilité sociale envers les populations. L'entreprise doit alors fournir une contribution positive à la société. Cette responsabilité sociale de l'entreprise se définit par l'adoption d'un code de conduite, d'une étiquette, d'un label ou d'une certification. L'adhésion à ces notations responsables est généralement motivée par l'affirmation d'une bonne image corporative.

Il existe différentes sortes de labels ; certains sont certifiés, d'autres pas. La certification peut être émise par deux types d'acteurs : les mouvements sociaux et l'industrie. Les agents certificateurs se vouent une véritable concurrence auprès des consommateurs. Le sceau des mouvements sociaux a une plus grande crédibilité que celui des entreprises, de par la « valeur ajoutée » qu'il offre et par la motivation sous-jacente à l'élaboration de la certification. Au fil du temps, les systèmes de certification des entreprises évoluent et s'adaptent au marché. Il est par ailleurs étonnant de constater que les certifications provenant de l'industrie se rapprochent de plus en plus de celles des mouvements sociaux qui sont souvent élaborées par les organismes non gouvernementaux (ONG), ces derniers jouissant d'une reconnaissance grandissante auprès des acteurs du marché. Un moyen relativement facile pour s'assurer de la valeur de la certification ou du code de conduite est de vérifier qui en est l'initiateur... Si ce sont les entreprises, c'est mauvais signe.

**Politiques d'achat et codes de conduite responsables :
des impacts positifs au Sud**



Renato Pambid agit à titre de conseiller légal au Workers Assistance Center, aux Philippines. Depuis 1996, cet organisme assiste les travailleurs philippins désirant se syndiquer. Selon lui, les codes de conduite et les politiques d'achat responsable s'inscrivent dans la lignée du slogan « Penser globalement, agir localement », à condition qu'ils soient menés par un mouvement de consommateurs avertis, organisés et militants. La politique d'achat responsable offre l'opportunité aux consommateurs des pays du Nord de contribuer aux luttes des pays du Sud en faisant pression sur les entreprises achetant et produisant dans les pays du Sud ; le choix d'un consommateur au Nord peut selon lui améliorer ou aggraver les conditions de vie des travailleurs du Sud.

Il suggère que les codes de conduite et les campagnes de sensibilisation devraient être appuyés par un organisme local ou un syndicat de travailleurs du pays où les conditions de travail ne sont pas respectées, sinon les démarches risquent fortement de ne pas être effectives et durables pour tous les travailleurs de la chaîne de production. De plus, les campagnes de pression (comme le boycott) peuvent s'avérer utiles seulement si les travailleurs sont organisés et outillés pour affronter l'insécurité d'emploi possiblement engendrée. Les groupes locaux permettent aux travailleurs de faire respecter leurs droits en cas de fermeture ou de faillite de la manufacture.

Malgré tout, la mondialisation économique est un couteau à double tranchant pour les pays du Sud. Si elle offre des opportunités de développement et d'échanges économiques aux pays du Sud, il est faux de croire qu'elle permet d'offrir une qualité de vie équivalente à tous les humains dans tous les pays. Cette constatation amène certaines limites quant à la promotion des critères de responsabilités sociales et environnementales et des codes de conduite des entreprises.



... le choix d'un consommateur au Nord peut améliorer ou aggraver les conditions de vie des travailleurs du Sud.

Impacts positifs sur les travailleurs

L'adoption d'un code de conduite par une compagnie peut entraîner des effets positifs sur les usines sous-traitantes des pays du Sud. À la fin des années 1980, une étude sur les politiques d'achat responsable, financée par une importante entreprise britannique de commerce de détail, a permis d'attirer l'attention sur le fait que les produits écologiques vendus par cette même compagnie avaient été fabriqués dans des conditions de travail dangereuses. Le manque de ventilation dans l'usine et l'exposition à des produits chimiques toxiques faisaient en sorte que ces produits « verts » ne l'étaient pas autant pour les travailleurs! Suite aux recommandations proposées par l'étude, la compagnie décida d'allouer un budget afin d'améliorer les conditions de travail sur les lieux de fabrication.

Impacts négatifs sur les travailleurs

Les entreprises multinationales, ayant adopté un code de conduite, interviennent parfois de manière irresponsable ne favorisant aucunement la protection des travailleurs. Au contraire, ceux-ci en viennent même à perdre leur emploi. Il faudrait donc offrir un meilleur prix et un délai plus long aux manufactures afin qu'elles adaptent leurs pratiques au code de conduite adopté par l'entreprise.

Aux Philippines, une multinationale a averti tous ses sous-traitants que les contrats leur seraient retirés si des conditions de travail décentes n'étaient pas respectées. Ainsi, sans contrats, les usines se voient presque automatiquement dans l'obligation de fermer leurs portes, ce qui entraîne la perte d'emplois pour les travailleurs de l'usine.

Les impacts concrets des codes de conduite restent à démontrer. Il subsiste un écart considérable entre le contenu du code et son application réelle sur le terrain. L'application du code relève la plupart du temps de l'autorégulation plutôt que de la contrainte légale et institutionnelle. Le contenu du code de conduite n'étant pas élaboré en tenant compte des lois locales en vigueur, il n'est alors qu'un recueil suggérant des règles de bonne conduite à l'entreprise et n'a pas de valeur légale. Il est donc important de prendre en compte la situation sociale, économique et politique du pays concerné lorsque vient le temps d'élaborer et d'adopter un code de conduite.

Les codes de conduite renforcent-ils les capacités des acteurs? Le cas des maquiladoras au Guatemala



Anne-Marie Saulnier collabore aux activités du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), où elle s'intéresse aux questions de responsabilité sociale. La mondialisation est souvent perçue comme étant essentiellement mauvaise. Selon elle, c'est négliger le fait qu'elle a permis de se préoccuper des conditions de travail partout et de développer un réseau solidaire entre les acteurs sociaux à travers le monde.

Pour Mme Saulnier, les politiques d'achat responsable et les codes de conduite ont pour but de permettre aux entreprises de contrôler leurs pratiques tout au long de la chaîne de production. Les codes de conduite sont adoptés dans les pays du Nord suite à des pressions exercées par les citoyens sur certaines entreprises multinationales ayant des activités dans les pays du Sud.

Malgré le fait que les codes de conduite devraient inclure les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), une grande majorité des entreprises vont élaborer elles-mêmes leur code et iront même jusqu'à conceptualiser ces normes. Les approches en matière de codes de conduite sont donc très diversifiées et difficilement généralisables.

Voici trois (3) catégories de code de conduite présentée par Mme Saulnier :

- Les codes individuels sont adoptés de manière unilatérale par l'entreprise sans consultation préalable.
- Les codes d'association sont développés par des regroupements d'employeurs venant du secteur industriel.
- Les initiatives multipartites sont adoptées et mises en œuvre en collaboration avec les différentes parties prenantes. Seuls les codes des initiatives multipartites impliquent les acteurs sociaux au sein de leurs structures et modes de fonctionnement.



Sans les acteurs nationaux, les codes ont très peu d'impact sur le respect des lois existantes et l'application des codes de conduite.

La recherche au Guatemala

La conférencière a mené une recherche empirique sur l'efficacité des codes de conduite quant aux conditions de travail dans les usines de confection textile au Guatemala. Parmi les quarante travailleurs interrogés, huit seulement étaient au courant de l'existence du code de conduite en vigueur sur leur lieu de travail.

1ère question : Les codes de conduite ont-ils amélioré les conditions de travail dans l'usine?

Oui. Même si les codes de conduite sont loin d'être parfaits, ils ont entraîné des modifications dans le secteur du travail au Guatemala qui n'avait pas eu de changements depuis des décennies. Les améliorations se situent par exemple au niveau de la protection des femmes enceintes, du respect du salaire minimum et de la durée du temps de travail. Le droit d'association, la discrimination et le harcèlement sont pour leur part difficilement évaluable par ces codes de conduite.

2e question : Les codes de conduite renforcent-ils les capacités des acteurs et institutions du travail des pays du Sud?

Les codes indépendants et d'associations adoptés au Nord ne tiennent pas toujours compte des institutions qui sont présentes sur le terrain et qui pourraient justement les aider à mettre en place un code de conduite.

De ce fait, il faudrait donc :

- Impliquer les organismes de travailleurs et les syndicats locaux, qui connaissent bien la réalité sur le terrain.
- Favoriser la participation des travailleurs pour vérifier l'application des normes sur les lieux de travail.
- Aider les acteurs privés à implanter les codes dans leurs usines.
- Prévoir un rôle pour l'État dans la structure même du code de conduite et dans le système de normes à mettre en place.
- Favoriser la communication entre les différents acteurs, publics et privés, afin qu'ils puissent ensemble améliorer concrètement le mode d'application du code de conduite sur les lieux de travail.

L'expérience de terrain a démontré que la prise en compte de la législation nationale dans l'élaboration d'un code de conduite permet de mobiliser plus facilement les acteurs et entraîne moins de dépenses pour l'implantation des changements visés. De plus, les lois nationales du travail offrent une protection supérieure à celle de la plupart des codes de conduite. En conclusion, les codes de conduite devraient toujours être accompagnés de mesures de renforcement des acteurs nationaux.

Les politiques d'achat responsable : que sont-elles ? Pourquoi existent-elles ? Quels peuvent être les impacts des accords économiques internationaux sur ces politiques ?



Conseiller au Maquila Solidarity Network, Kevin Thomas est aussi impliqué dans les campagnes de l'Ethical Action Group (ETAG). En 1997, Behind the Label^{viii}, un regroupement d'associations qui informaient les consommateurs des activités des multinationales, a entrepris de mettre sur pied une campagne nationale pour mettre fin aux ateliers de misère au Canada. Ce regroupement a élaboré un code de conduite de base pour les entreprises, en collaboration avec les Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC)^{ix} et le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD). Ceux-ci se sont rapidement opposés aux normes proposées, car ils ne considéraient pas, entre autres, que le droit d'association et la négociation collective devaient en faire partie. La Chine ne respectant pas ces critères et la majorité de la production des membres des MEC et du CCCD étant fabriquée en Chine, ces acteurs ne voyaient pas la nécessité de l'imposer à leurs sous-traitants chinois. Ainsi, il était clair pour eux qu'ils ne pouvaient adhérer à cette norme.

Par la suite, la campagne « No Sweat » a été mise sur pied, visant l'adoption de politiques d'achat responsable par les grandes institutions canadiennes comme les établissements scolaires, les municipalités et les gouvernements. Les résultats de cette campagne furent mitigés. D'un côté, le niveau de transparence avait progressé quant au dévoilement de l'emplacement des manufactures des fournisseurs, mais de l'autre, on se demandait si cela avait amélioré les conditions de travail dans les usines.



**Ce n'est pas parce que les
compagnies agissent légalement
qu'elles sont nécessairement
responsables.**

Les institutions publiques détiennent un rôle stratégique et important quant à la mise en place de politiques d'achat responsable. Leur rôle consiste à :

- 1- Dévoiler publiquement les listes de fournisseurs ainsi que l'emplacement de leurs usines.
- 2- Demander à leurs fournisseurs de rendre des comptes sur ce qui est fait annuellement pour améliorer les conditions des travailleurs.
- 3- Effectuer des vérifications indépendantes lorsque des plaintes sont déposées à cause des mauvaises conditions de travail.

Comme individus, nous possédons un pouvoir restreint d'influence sur l'industrie du vêtement. Même si tout le monde décidait de boycotter Nike ou Adidas, cette action symbolique n'aurait pas d'influence significative et durable sur ces compagnies. C'est tout le modèle économique actuel dans lequel les compagnies transigent auquel on devrait s'attaquer. L'audit social, ou la vérification, permet de faire la lumière sur ce qui se passe dans les usines de production et de corriger les abus faits aux travailleurs. Par contre, même si l'audit social permet plus de transparence sur les conditions de travail, cela reste insuffisant; il faut exiger des compagnies qu'elles publient des rapports annuels sur leurs pratiques et sur celles de leurs fournisseurs.

La nature mouvante de l'industrie mondialisée fait en sorte que les entreprises transnationales se permettent de délocaliser leurs usines d'un pays à l'autre, quand elles le veulent, sans nécessairement être pénalisées. La plupart du temps, ces compagnies respectent les lois nationales en vigueur. Mais ce n'est pas parce que les compagnies agissent légalement qu'elles sont nécessairement responsables.

Une politique d'achat responsable est adoptée par une institution qui désire s'assurer que les biens et services achetés sont produits d'une manière responsable. Un code de conduite adopté par une entreprise a pour objectif de s'assurer qu'elle prend ses responsabilités en matière de droits des travailleurs. Il aide à standardiser les bonnes pratiques reliées au travail comme le salaire de subsistance, la négociation collective, la non-discrimination, etc. De manière symbolique, il permet de bâtir un réseau solidaire entre les travailleurs du Sud et du Nord.

Les défis

Le manque de personnel expérimenté et l'insuffisance de pressions sur les compagnies constituent deux défis majeurs pour la mise en place de codes de conduite dans le secteur corporatif. Par ailleurs, la capacité de changement des entreprises est limitée à leur positionnement dans la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, cela représentera un défi pour les petites compagnies d'appliquer un code de conduite, étant donné leur faible pouvoir de négociation face aux prix imposés par le marché.

Qu'est-ce qu'un code de conduite responsable ? Témoignage d'une entreprise canadienne qui a des activités à l'étranger



Depuis quatre ans, Marc Blais occupe le poste de Directeur des communications françaises et du développement des affaires à Mountain Equipment Coop (MEC). Il souligne que la coopérative souhaite devenir un chef de file de la responsabilité sociale et environnementale au sein des entreprises canadiennes. La démarche de développement durable dans laquelle s'inscrit MEC inclut donc l'approvisionnement responsable. Il existe, entre autres, une politique interne très claire qui empêche la coopérative de garder ou de vendre des produits fabriqués dans des usines où certaines conditions de travail n'auront pas été respectées.

Deux documents importants ont été produits par MEC concernant le développement durable et l'approvisionnement responsable :

- a) « Marquer notre route » : Rapport d'activités destiné aux membres concernant les mesures prises par l'entreprise pour minimiser l'impact social, environnemental et économique de ses opérations^{xii}.
- b) « Rapport sur l'approvisionnement éthique 2006^{xiii} »

Une bonne et une mauvaise nouvelle se dégagent de ces rapports. Tout d'abord, malgré les efforts entrepris pour implanter de meilleures conditions de travail, MEC s'est rendu compte qu'elle n'était ni meilleure ni pire que les autres compagnies. En effet, 238 infractions au code de conduite ont pu être relevées, ce qui représente en soi un dur coup pour une compagnie qui se veut à l'avant-garde des pratiques d'approvisionnement responsable. Par contre, contrairement aux autres compagnies, MEC se préoccupe activement de ces transgressions et entreprend des démarches afin de les corriger.



**Ce sont les compagnies au Nord
qui poussent les fournisseurs
au Sud à enfreindre les normes
qu'elles leur imposent.**

Au départ, sa politique d'approvisionnement était de nature locale, car la majorité des produits de MEC étaient fabriqués au Canada par de petites entreprises. Une relation dite « artisanale » entre MEC et ses fournisseurs facilitait le dialogue et l'entente quant aux normes de bonnes conditions de travail qui devaient être respectées.

Dans les dernières années, l'ouverture des marchés a forcé les compagnies à « jouer plus serré », ce qui les a obligées à diminuer leurs coûts de production pour être compétitives. Les entreprises canadiennes n'ont pas été épargnées et ont donc été contraintes, en grande majorité, à déménager leurs activités vers l'Asie. En continuant de prioriser les fournisseurs canadiens, MEC s'est vue forcée de s'approvisionner aussi sur le continent asiatique. C'est à partir de ce moment que MEC a décidé d'élaborer un code d'approvisionnement responsable. Ainsi, un code de conduite responsable et une méthode d'évaluation à l'égard des fournisseurs, incluant des normes à respecter, ont été établis par la coopérative. Cette dernière travaille de plus en plus en collaboration avec les organisations locales afin d'effectuer les vérifications hors de l'usine. Malgré tout, certaines entrevues sont encore réalisées par des chefs de produits canadiens à l'intérieur même de l'usine.

La vérification en usine comporte une limite importante : la saisonnalité. Cette pratique fait en sorte qu'une manufacture se retrouve du jour au lendemain avec de nombreux contrats à réaliser à la dernière minute (à Noël par exemple). Elle a ainsi l'obligation de fournir la marchandise, sous peine de payer une amende à la compagnie lui fournissant le contrat. En plus, elle a l'obligation de respecter les normes du code de conduite adopté par l'entreprise. Le fournisseur est alors pris au piège : fournir la marchandise dans les délais requis ou respecter les normes du travail stipulées dans le code. La plupart du temps, les usines n'ont pas le choix et laissent tomber les critères sociaux au profit de la production. Par exemple, une manufacture obligera ses travailleurs à effectuer des heures supplémentaires afin de terminer une commande envoyée à la dernière minute. Comme c'est souvent le cas, ces heures supplémentaires ne seront jamais payées aux travailleurs.

Ce sont les compagnies au Nord qui, souvent, poussent les fournisseurs au Sud à enfreindre les normes qu'elles leur imposent. Il est important de revoir nos modes d'approvisionnement et nos politiques économiques afin de ne pas pousser les usines sous-traitantes dans la mauvaise direction. Les moyens mis de l'avant pour améliorer les conditions de travail comme un code de conduite ou une politique d'achat responsable sont nécessaires, mais ne constituent pas une fin en soi. Ils sont des outils parmi d'autres.

L'audit social : comment se font les vérifications dans les usines du Sud ?



Scott Nova agit à titre de directeur général du Worker Rights Consortium (WRC), une organisation américaine à but non lucratif dont la principale tâche consiste à effectuer des vérifications indépendantes, à l'intérieur des entreprises du secteur du textile et du vêtement, sur le respect des droits des travailleurs et des normes du travail. Une vérification indépendante est menée par un organisme local et consiste à dévoiler les lieux de production, à effectuer les entrevues avec les travailleurs à l'extérieur de l'usine, à produire et à publier les rapports de vérification. Selon lui, la majorité des organisations d'audit social sont financées et contrôlées par les entreprises.

Il est important de comprendre le point de vue de la « stratégie de gestion du risque » de l'entreprise afin de saisir la manière dont fonctionne le code de conduite. Après un calcul stratégique, une compagnie en viendra à la conclusion qu'il sera plus rentable d'adopter un code de conduite que de perdre sa réputation. Les entreprises ne veulent pas réellement régler le problème, elles désirent seulement l'éviter et faire en sorte que ce soit le plus facile et le moins cher possible. Les droits des travailleurs ne sont donc pas considérés comme un enjeu moral, mais plutôt comme un élément inclus dans la gestion du risque. Ainsi, les firmes offrant des services de vérification aux entreprises multinationales se vendent comme des « gestionnaires de risques »; elles leur proposent de « gérer les risques » reliés à leur réputation.



Il faut donc rester vigilant face aux entreprises qui prétendent respecter les droits des travailleurs.

Si on note peu de réels progrès du côté des droits des travailleurs, ce n'est pas parce que le code de conduite a échoué ou n'avait pas de valeur, mais plutôt parce que le but premier de ce code consistait à répondre à une tactique de relations publiques et non pas à améliorer les conditions de travail.

Plusieurs compagnies s'affichent comme « entreprise socialement responsable », mais leurs critères sociaux ne sont ni élevés ni crédibles.

Il faut donc rester vigilant face à celles qui prétendent respecter les droits des travailleurs en vérifiant de manière plus approfondie les politiques adoptées et les pratiques utilisées.

L'exemple de Nike

Il y a quelques années, Nike a fortement été critiquée pour les mauvaises conditions de travail dans ses usines. Après avoir nié son rôle dans cette affaire, Nike a finalement admis sa responsabilité et a développé son propre code de conduite et programme d'audit social, suite aux pressions exercées par les mouvements sociaux. Cette stratégie représentait la façon la plus facile et la plus économique pour protéger sa réputation. Nike aurait pu choisir d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter le salaire de ses travailleurs, mais ça lui aurait coûté beaucoup plus cher que d'adopter un code de conduite.

Le modèle économique actuel favorise l'existence des ateliers de misère par la pression constante qu'il met sur les fournisseurs dans les pays du Sud à offrir les plus bas prix possibles. Puisqu'il y a plus de manufactures que de contrats de production sur le marché, les multinationales profitent de cette concurrence pour forcer les usines à diminuer leurs coûts de production le plus possible, ce qui favorise la violation des droits du travail. Depuis les dix dernières années, la pression pour diminuer les coûts ne s'est pas tarie; il faudrait changer cette dynamique pour freiner les ateliers de misère.

Par ailleurs, afin de garder les contrats des multinationales sur leur territoire, les gouvernements des pays du Sud ne renforcent pas les lois du travail, car s'ils le font, les multinationales déménagent leurs activités dans un autre pays où il est plus facile de produire à moindre coût et sans contraintes. Selon le conférencier, le problème ne provient pas des manufactures, mais plutôt des multinationales qui sont en haut de la pyramide et qui dictent les lois du marché. Ironiquement, si une manufacture décide d'offrir de bonnes conditions de travail, elle ne sera pas en mesure financièrement de rivaliser avec les « ateliers de misère ». Une entreprise respectueuse de ses travailleurs s'engage à payer ses fournisseurs au juste prix et à signer un engagement à long terme avec elle, pour ne pas tomber dans le piège de la course aux bas prix.

**Les codes de conduite des entreprises canadiennes et les politiques publiques :
des ressources pour l'action collective internationale ?**



Guylaine Vallée est professeure en droit du travail à l'École de relations industrielles à l'Université de Montréal et est membre du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT). Sa présentation fait la lumière sur les positions actuelles du gouvernement canadien en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Ce que l'État canadien ne fait pas : La responsabilité sociale de l'entreprise au Canada n'est pas encadrée par des normes étatiques spécifiques. Cela fait en sorte que les entreprises ne sont pas contraintes de dévoiler publiquement des renseignements sur leurs pratiques sociales et environnementales relatives aux normes internationales, en dépit des recommandations de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilité des entreprises. L'approche volontariste des politiques canadiennes signifie qu'aucune mesure politique incitative n'est mise de l'avant pour améliorer la situation. D'ailleurs, en 2005, le gouvernement fédéral avait refusé de modifier la Loi sur l'étiquetage, ce qui aurait permis au consommateur d'en apprendre davantage sur la provenance et les lieux de fabrication des vêtements achetés.

Ce que fait l'État canadien : Le droit a un effet indirect au sein des dynamiques sociales, car il vient outiller les groupes sociaux dans leurs campagnes de pression sur les compagnies afin que celles-ci donnent des renseignements véridiques sur leurs pratiques et mettent en place des mécanismes de vérification.



... La pression des mouvements sociaux favorise l'adoption de PAR et oriente la manière dont les politiques publiques vont contraindre les entreprises à dévoiler les renseignements de nature sociale et environnementale.

Voici quatre exemples où l'aspect légal peut avoir un impact sur les actions entreprises :

1. Le droit corporatif et les campagnes d'actionnaires : La Loi canadienne sur les sociétés par actions^{xvii} détermine les règles entourant les propositions déposées par des actionnaires militants d'une compagnie afin qu'elle améliore ses pratiques.
2. Le droit de la consommation : Au Québec, la Loi sur la protection du consommateur^{xviii} prévoit un article sur la publicité mensongère et permet d'entreprendre un recours contre une entreprise qui aurait divulgué de fausses informations sur ses activités.
3. Le Droit commun et le Code civil du Québec^{xix} : L'engagement unilatéral d'une compagnie a une valeur juridique et permet donc d'aller devant un tribunal pour mettre en cause une compagnie qui ne respecterait pas ses engagements en matière de responsabilité sociale.
4. La liberté d'expression : En 1999, la Cour Suprême a bien établi que

la liberté d'expression des groupes sociaux constitue un droit fondamental protégé au plan constitutionnel par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Cela leur permet donc de mener des campagnes d'informations sur les normes sociales et environnementales des entreprises.

Un autre élément qui devrait être pris en compte dans l'analyse du caractère responsable d'une compagnie est le respect des droits des travailleurs des pays du Nord et du Sud. En effet, les stratégies de délocalisation des usines entraînent de nombreux effets néfastes sur les travailleurs d'ici ainsi que sur leur communauté. Les lois canadiennes et québécoises sont extrêmement flexibles sur le droit au licenciement collectif entraîné par la délocalisation. À cet effet, il faudrait faire pression pour favoriser l'adoption de règles visant à contrôler la légitimité des compagnies à fermer les usines au Nord et à implanter des mécanismes de dédommagement pour les employés.

Cet aspect souvent négligé de la RSE démontre à quel point il n'est pas simple de définir ce qu'est véritablement une « entreprise responsable ». Le respect des normes internationales reliées au travail suffit-il pour affirmer que cette entreprise est responsable? Ce n'est pas si sûr. Quels secteurs de l'entreprise devraient être pris en compte dans l'évaluation de la responsabilité? Est-il possible de concilier les besoins des pays du Sud et les revendications des travailleurs au Canada? Ces questions ouvrent le débat sur le contenu que devrait avoir une politique d'achat responsable adoptée par une organisation.

La pression des mouvements sociaux favorise l'adoption de politiques d'achat responsable et oriente la manière dont les politiques publiques vont contraindre les entreprises à dévoiler les renseignements de nature sociale et environnementale.



La responsabilisation des entreprises de distribution : l'exemple d'un projet pilote avec des syndicalistes de Belgique



En 1996, une coalition d'acteurs provenant d'une quinzaine de pays différents s'est réunie afin de soulever la question de l'emploi et du respect des droits des travailleurs dans les manufactures de textile dans le monde. C'est par l'entremise d'une approche syndicale, et non revendicative (ex. : des manifestations publiques) que ces enjeux ont été abordés.

De nombreuses questions se posaient alors quant aux prises de position et aux types d'actions à adopter par les syndicats sur l'enjeu des ateliers de misère et sur le contexte délicat engendré par la délocalisation des emplois du Nord vers le Sud.

Voici quelques interrogations qui furent soulevées à ce moment :

- De quelle manière les syndicats peuvent-ils intervenir afin de sensibiliser leurs membres et les autres travailleurs à la situation de l'exploitation des ouvriers ailleurs dans le monde ?
- Quels gestes concrets peuvent être posés à cet effet ?

Quelques groupes de travail se sont formés en Belgique, un pays qui se caractérise par une forte présence syndicale. De nombreuses initiatives ont alors surgi et se sont développées sous divers angles. Par exemple, les syndicats ont d'abord exigé que les vêtements de travail utilisés en entreprises proviennent d'organisations respectant le code du « vêtement propre ». À cet effet, des délégués ont été formés spécifiquement sur le droit du travail afin d'intervenir auprès des entreprises et des municipalités dans une optique de sensibilisation. Par la suite, une association d'entreprises a décidé d'adhérer au code du « vêtement propre ».

D'un autre point de vue, une action pouvant être menée par les syndicats consiste à intervenir auprès des clients de leur propre entreprise, leurs fournisseurs, afin qu'eux aussi respectent ce code. L'entreprise Carrefour en Belgique, où 80% des travailleurs sont syndiqués, représente un bon exemple de réussite dans ce domaine. Une



... une action pouvant être menée par les syndicats consiste à intervenir auprès des clients de leur propre entreprise, leurs fournisseurs, afin qu'eux aussi respectent ce code.

usine de Spectrum, fournisseurs de Carrefour au Bangladesh, s'est effondrée en 2005 en tuant et blessant de nombreux travailleurs qui œuvraient dans des conditions misérables. La coalition s'est alors mobilisée afin d'aider les travailleurs de l'usine en créant un fonds d'aide sociale et en demandant aux clients de Spectrum d'intervenir positivement dans cette affaire. Certains clients ont décidé de contribuer financièrement à ce fonds tandis que la direction même de Carrefour s'est fait tirer l'oreille pour son immobilisme. Suite aux pressions des travailleurs de son entreprise, Carrefour a accepté de payer les frais médicaux, de fournir de nouveaux outils, mais refusait toute autre responsabilité imputable à ce sinistre. Informés de cette décision, les syndicats de l'entreprise ont alors formé des délégués pour qu'ils interviennent au conseil de l'entreprise afin que celle-ci contribue financièrement au fonds d'aide. Malgré tout, elle a maintenu sa position et a refusé de payer, tout en se disant sensible à la situation des tra-

vailleurs de Spectrum. Par la suite, les syndicats ont obtenu la création d'un comité permanent ayant pour mission de discuter de la responsabilité sociale de l'entreprise et leur permettant de poursuivre la lutte contre Carrefour afin que celle-ci contribue au fonds d'aide.

Les membres des syndicats ont sensibilisé les clients de Carrefour à ses pratiques d'approvisionnement et aux conditions de travail malsaines de ses fournisseurs en les abordant directement dans le magasin.

**Mise en place d'une PAR dans une organisation syndicale :
l'exemple du SEPB Québec**



Vice-président de la section locale 574 du Syndicat des employés et employées professionnels de bureau (SEBP), Patrick Rondeau a créé un comité d'action sociale et politique permanent au sein des instances du SEPB Québec et a participé à l'adoption d'une politique d'achat responsable dans son organisation. L'objectif premier d'une telle démarche : passer du principe à l'action ! Selon lui, l'adoption d'une PAR représente un geste de solidarité important à poser par un syndicat et correspond à un acte concret de revendication face aux effets pervers de la mondialisation. De plus, elle peut être perçue comme un élément mobilisateur non négligeable au sein d'une organisation syndicale, car elle y apporte une valeur ajoutée à l'intention des membres militants intéressés par les enjeux sociaux. Au sein du SEPB-Québec, cette initiative a même eu des retombées positives sur les employés à l'interne, car elle a permis de créer

des liens avec le Comité de conditions de vie et de travail des femmes. Plus de 70% de la main-d'œuvre exploitée dans les ateliers de misère étant féminine, le comité s'est senti interpellé et est devenu un allié important au cours de la démarche.

Se basant sur son expérience au SEPB, le conférencier souligne qu'il n'est pas si facile de passer aux actes. Selon lui, il est important de bien se questionner sur les fondements de la PAR afin d'en préciser le plus possible les principes. À cette fin, il faut s'assurer que tous les membres de l'organisation comprennent les tenants et aboutissants de la PAR ainsi que ses enjeux avant qu'elle ne soit proposée en congrès.

La section SEPB-574 a beaucoup travaillé à l'interne avant d'amener la PAR en congrès. Malgré cela, les membres ont dû négocier pour la modifier avant qu'elle ne soit finalement acceptée. Certains critères ont été rejetés, le salaire de subsistance par exemple. En bout de ligne, la version finale n'avait plus rien à voir avec la version initiale; elle correspondait en fait au plus petit dénominateur commun, soit les quatre grands principes de l'OIT, en plus de l'achat local et syndical. Le comité initiateur de cette PAR s'est demandé s'il avait été trop ambitieux au

départ. Mais maintenant que ces principes de base sont adoptés, il se dit qu'il sera plus facile, éventuellement, de l'améliorer en y ajoutant d'autres critères. Le conférencier nous rappelle que l'approche doit rester flexible, mais tout de même solide, sur les principes de base à inclure dans la PAR. Une approche trop rigide peut mener à un échec, ce qui hypothèque automatiquement l'avenir d'une PAR au sein du syndicat.



**L'adoption d'une PAR...
correspond à un acte concret
de revendication face aux effets
pervers de la mondialisation.**

Une des craintes émises par certains membres au congrès avait pour objet d'être à la remorque des ONG impliquées dans l'une ou l'autre des étapes de la politique d'achat responsable. Certains membres craignaient la « perte de contrôle » de la PAR puisqu'elle avait été élaborée selon le modèle de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM). Or, il est nécessaire de créer des alliances avec ces organismes qui possèdent une expertise et peuvent être des alliés importants. La CQCAM a par exemple, une liste alternative de fournisseurs, travail qui n'avait donc pas à être refait par les membres de l'organisation syndicale.

Une politique d'achat locale et syndicale ne garantit pas obligatoirement que les produits désignés n'aient pas été confectionnés dans des ateliers de misère. La problématique est bien plus complexe. Par exemple, un fabricant syndiqué au Québec peut confectionner une partie de sa production sur place et importer le reste de sa marchandise d'une manufacture exploitant ses travailleurs... Cela dit, le SEPB-Québec a décidé de mettre sur pied un comité de surveillance à cet effet. La vérification est un processus graduel, car elle fonctionne sur le principe de la plainte. Puisqu'il n'y a pas encore suffisamment de PAR adoptées au Québec, cela fait en sorte qu'il n'y a pas de masse critique justifiant la mise en oeuvre d'un processus de vérification. Ainsi, le SEPB-Québec invite les autres syndicats à entamer des démarches en ce sens.

Les PAR peuvent sembler plus contraignantes qu'elles ne le sont en réalité. Il est toutefois important de rester réaliste sur les prix, l'accessibilité des produits et les besoins réels de l'organisation. Dans certains cas, les PAR peuvent même permettre de diminuer les coûts d'approvisionnement.

**Le développement d'une liste de fournisseurs responsables :
à qui revient la responsabilité ?**

Worker Rights Consortium est un organisme de vérification à but non lucratif mis sur pied aux États-Unis par des administrateurs de collèges et d'universités, des étudiants militants (United Students Against Sweatshops) et des experts en droit du travail. À ce jour, plus de 175 établissements scolaires se sont affiliés à WRC dans le cadre de leur Designated Suppliers Program (DSP), un projet qui fournit une liste de fournisseurs ayant démontré que les droits des travailleurs, dont le droit d'association, sont respectés et que le salaire minimum de subsistance est alloué. En retour, les licences d'utilisation des logos des établissements scolaires acceptent de payer un prix légèrement plus élevé que ceux de l'industrie, ce qui permet aux manufactures de répondre financièrement à ces normes sociales. Selon le conférencier, il n'y a pas assez d'universités qui adoptent le DSP ; le tout est une question de volonté politique et c'est ce qui fait défaut.

Pour l'instant, il n'existe pas vraiment de liste de fournisseurs responsables, tout simplement parce qu'il n'y a pas de fournisseurs responsables dans les pays du Sud ! Contrairement au Canada, il n'y a pas de lois du travail qui obligent les fournisseurs à offrir de bonnes conditions de travail à leurs employés et à respecter la présence de syndicats au sein de leur entreprise. M. Nova affirme que la source du problème provient principalement des compagnies multinationales (« les grandes marques ») et des détaillants. Nous devons donc faire pression spécifiquement sur ces acteurs. De plus en plus de multinationales et de détaillants adoptent des codes de conduite qui ne sont, pour la majorité, pas respectés. Les grandes entreprises savent de quelle manière échapper aux sanctions et jouent sur leur image en prétendant respecter ces normes. De plus, ces gros joueurs sont au courant des violations des droits des travailleurs ayant cours dans les usines de leurs sous-traitants, mais ne font aucun effort concret pour résoudre le problème.

Tout le pouvoir se trouve entre les mains des multinationales, au détriment des petites manufactures. Ces dernières sont confrontées à une impasse qui les oblige à opter inévitablement pour le non-respect des droits de leurs travailleurs. En effet, quand une manufacture obtient un contrat de fabrication pour un produit d'une marque comme Nike par exemple, elle doit fournir la marchandise rapidement, à un prix très bas, tout en respectant les standards de qualité et de conditions de travail demandés. Si l'usine n'est pas capable d'offrir le « meilleur prix », elle perd le contrat et est presque obligatoirement obligée de fermer ses portes. Par contre, si elle ne respecte pas les normes du travail inscrites au code de conduite, elle reçoit alors un simple avertissement, puis un second, puis un troisième, puis un autre et ainsi de suite... en fin de compte, aucune pénalité n'est donnée.

À ce problème se rajoute le fait que les manufactures ne reçoivent pas un prix assez élevé pour défrayer les coûts de fabrication et de bonnes conditions de travail. En effet, le respect des droits des travailleurs coûte nécessairement plus cher, car cela implique que des mesures de sécurité et d'hygiène sont mises en place et que les employés reçoivent un salaire décent. Alors, le choix est facile : rencontrer les normes de prix ou celles reliées au travail... ? Donc, jusqu'à ce que ce problème structurel soit réglé, il sera difficile d'avoir une liste de fournisseurs véritablement responsables.

Quelques solutions s'offrent alors à nous :

- Offrir un meilleur prix aux manufactures : en autant que les conditions de travail soient améliorées.
- Récompenser les manufactures qui ont amélioré leurs normes.
- Consolider la production.
- Imposer des mesures contraignantes aux entreprises ne respectant pas leur code de conduite.
- Établir une mesure légale qui obligera les entreprises à mieux respecter leur code de conduite : Cette règle est compliquée à appliquer, car elle relève de la volonté politique de chaque État. Adopter une loi et la faire respecter dans la pratique ne vont pas nécessairement ensemble.

En conclusion, un détaillant québécois, qui désire à la fois faire fabriquer ses produits sur le marché asiatique et respecter les normes sociales, doit trouver de petites manufactures prêtes à améliorer les conditions de travail et à en faire une de leurs priorités. Au détaillant alors de décider s'il veut réellement respecter les normes du travail en acceptant de payer un peu plus cher, même si cela implique la réduction de sa marge de profits.

Le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables de l'Université de Montréal : origine, mandat, réalisations et projets



Jean McNeil est professeur titulaire retraité de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et préside, depuis 2003, le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables à cette même université. Il entame sa présentation en brossant un bref historique de la création de ce comité. En 2001, suite au mémoire rédigé par la FAECUM sur l'utilisation du pouvoir financier de l'Université favorisant la responsabilité sociale des entreprises, le vice-recteur exécutif décide de mettre sur pied un groupe de travail sur les achats et placements socialement responsables. En novembre 2003, les instances universitaires adoptent la « Déclaration de principes aux fins des achats et placements responsables » et le Comité exécutif de l'Université suivra en créant le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables.

Composé de cinq membres de l'administration et de cinq membres de la communauté universitaire, dont deux étudiants, ce comité a pour principal mandat de réfléchir aux valeurs de la communauté universitaire à l'égard de l'environnement et des droits de la personne afin de proposer des critères d'évaluation socialement responsables. Puis, il a le devoir de conseiller les instances concernées sur les pistes d'action et d'orienter la Division des approvisionnements de l'Université vers l'adoption d'une politique d'achat responsable.

Par ailleurs, le Comité a le rôle d'orienter le Régime de retraite sur les placements et les approvisionnements responsables par l'entremise d'une approche tournée vers l'actionnariat engagé. Une politique d'achat étant déjà développée, il suffisait d'inclure des critères de responsabilité sociale au Régime de retraite. Du point de vue des approvisionnements, le principal défi consiste à donner des outils clairs permettant d'informer les administrateurs du comportement responsable des fournisseurs.



L'Université pourrait faire en sorte que le processus de sélection permette l'application d'une marge préférentielle raisonnable aux fournisseurs qui démontrent leurs bonnes pratiques par des rapports d'évaluation interne et externe.

Dans le cas des placements, la situation est plus compliquée, car la taille du régime est énorme. Les membres du régime ne gèrent pas des portefeuilles, mais plutôt des gestionnaires de portefeuilles qui possèdent leurs propres politiques de droit de vote. Le Comité a donc conseillé aux gestionnaires de se servir de leur droit de vote pour appuyer des politiques qui vont dans le sens des achats responsables. Par contre, dans le cas où un gestionnaire de droit de vote ne porte pas les valeurs de responsabilité sociale, le comité aborde la question avec cette personne en essayant de voir de quelle manière le comité peut faire prévaloir ses préférences en matière de responsabilité sociale. Une modification de la gestion des droits de vote sera proposée afin de pouvoir

décider de son orientation. En matière de placements, il est difficile de sortir de ce rôle politique, car le pouvoir reste limité.

Pour sa part, la gestion responsable des achats de l'Université est aussi limitée, car l'établissement scolaire dépense l'argent du gouvernement québécois. Il est donc nécessaire d'acheter à moindre coût, ce qui fait en sorte que la marge de manœuvre est étroite. À cet égard, le Comité a recommandé à l'Université d'adopter un code de conduite destiné à ses fournisseurs qui est fondé sur des pratiques respectueuses du développement durable et des droits fondamentaux du travail. En outre, l'Université pourrait limiter l'accès aux appels d'offres à des fournisseurs jugés non responsables ou encore, faire en sorte que le processus de sélection permette l'application d'une marge préférentielle raisonnable aux fournisseurs qui démontrent leurs bonnes pratiques par des rapports d'évaluation interne et externe.

Dans le cadre d'un appel d'offres, l'évaluation des fournisseurs s'effectue en comptabilisant les points correspondant aux différents critères auxquels un fournisseur doit répondre. Les soumissionnaires doivent alors fournir les documents d'évaluation de leur comportement responsable, si tel est le cas. Dans la situation où une entreprise démontre un effort en termes de responsabilité sociale, la pondération en tient compte. Les critères de responsabilité sociale touchent surtout les produits qui portent le logo de l'Université.

Pouvoirs et limites des campagnes internationales : l'exemple de la campagne de pression sur Wal-Mart

Pour cette cinquième conférence thématique, Renato Pambid, conseiller juridique au Workers Assistance Center aux Philippines, était accompagné de Malcom Guy, cofondateur des Productions Multi-Monde, qui s'intéresse aux enjeux sociaux et politiques découlant des relations Nord-Sud et des expériences interculturelles. M. Guy est également un des membres fondateurs du Centre des travailleuses et travailleurs immigrants à Montréal et coordonne le Centre d'appui aux Philippines. Il a présenté cette conférence avec M. Pambid car son récent séjour aux Philippines lui a permis de prendre des images sur la situation des travailleurs de la Chon Wong Fashion, un des nombreux sous-traitants de la multinationale Wal-Mart, qui constitue le sujet de cette présentation.

Au cours de l'automne 2006, la compagnie Wal-Mart a découvert que son code de conduite avait fait l'objet d'importantes violations au niveau des conditions de travail. La Chon Wong Fashion, manufacture installée aux Philippines et ayant un contrat de sous-traitance avec une entreprise sud-coréenne (celle-ci ayant un contrat de sous-traitance avec une compagnie américaine, cette dernière étant contractuelle pour Wal-Mart), refusait de reconnaître la liberté d'association de ses employés et de négocier avec le syndicat de l'entreprise, sous peine de rompre le contrat avec Wal-Mart. Wal-Mart a donc décidé d'interrompre sa production afin qu'une vérification indépendante, menée par le Worker Rights Consortium, soit effectuée dans l'usine et ainsi permettre de proposer des recommandations face à ces infractions. Cela a fait en sorte que les travailleurs se sont retrouvés en arrêt de travail forcé, sans revenus, persécutés et attendant les résultats de l'enquête. C'est à partir de ce moment qu'une campagne internationale s'est mise en place grâce à l'appui du WAC. Cette dernière a permis de faire la lumière sur d'autres violations dont étaient victimes les travailleurs de la Chon Wong Fashion :

- Les salaires versés étaient en dessous du salaire minimum (180 à 200 pesos / heure).
- Seulement 10% des salariés obtenaient des bénéfices sociaux.
- En moyenne, chaque travailleur devait effectuer de 18 à 27 heures de travail supplémentaires par semaine.
- Les travailleurs n'avaient pas de contrat de travail, ce qui permettait à la compagnie de les congédier quand elle le voulait.
- Absence de trousse de sécurité sur les lieux de travail.
- Interdiction de former un syndicat.
- Intimidations et répressions violentes provenant de la police et d'agences privées au cours des grèves.



Wal-Mart a refusé de poser des gestes concrets pour faire cesser les représailles perpétrées contre les travailleurs.

Une deuxième tentative de syndicalisation s'est soldée par un grand nombre de congédiements : 118 employés licenciés en guise de représailles. En 2003, un vote fut tenu pour la création d'un syndicat mais malgré un support majoritaire de la part des employés en sa faveur, l'employeur refusait toujours de le reconnaître. Un mouvement de grève fut appelé. Les grévistes, en majorité des femmes, subirent la répression de la police et d'une agence de sécurité privée, embauchée par la compagnie pour faire échouer la grève. Les assaillants ont menacé les grévistes de les tuer un à un s'ils osaient se présenter à nouveau sur la ligne de piquetage.

Suite à ces actions violentes, des organisations de travailleurs ont averti Wal-Mart de la situation qui a alors envoyé des représentants rencontrer le syndicat et les membres de l'administration de l'usine. Malheureusement, rien ne put être réglé au cours de cette rencontre, l'employeur refusant de négocier la convention collective et de reconnaître le syndicat. Au cours des mois qui suivirent, Wal-Mart a refusé de poser des gestes concrets pour faire cesser les représailles perpétrées contre les travailleurs.

Pour sa part, Malcom Guy a visité l'usine de la Chon Wong Fashion et a rencontré des travailleurs. Selon lui, la tactique patronale consistait entre autres à tenir de fausses audiences afin de garder les représentants syndicaux loin du piquet de grève et d'empêcher les travailleurs de sortir de l'usine pour aller voter sur la demande d'accréditation du syndicat. Il a témoigné à l'effet que lorsque le gouvernement a décrété la tenue d'un vote pour la syndicalisation, la compagnie a empêché les travailleurs de sortir de l'usine pour voter. Les autorités gouvernementales ont tenté de raisonner l'employeur, qui a finalement cédé et laissé les salariés voter à l'extérieur. Le résultat final fut 280 pour, un contre et un rejet.

Les travailleurs ont reçu de nombreux appuis venant d'autres organisations syndicales aux Philippines ainsi que de la communauté internationale. Malheureusement, le président du WAC a été assassiné en octobre 2006 à cause de son implication auprès des travailleurs de la Chon Wong Fashion.

Wal-Mart a demandé à l'organisme VÉRITÉ de mener une autre enquête qui est toujours en cours.



Le Colloque Faisons notre juste PAR a organisé cinq ateliers. L'objectif consistait à discuter des particularités et des défis liés à l'adoption de politiques d'achat responsable dans les divers milieux, soit l'entreprise privée, l'institution publique, l'organisation non gouvernementale ou syndicale, l'université et l'association étudiante. Chaque atelier a présenté les mêmes questions visant à interroger les participants sur les normes que devraient comprendre une PAR idéale, les raisons, les défis et les étapes nécessaires pour sa mise en place. Nous avons également débattu du rôle de l'État dans ce dossier.

Atelier 1 : Impacts d'une PAR sur les entreprises, les travailleurs et les syndicats

Les compagnies savent que les PAR représentent une valeur ajoutée aux yeux de la population et c'est pour cette raison qu'elles veulent protéger leur image en adoptant de telles politiques. La principale préoccupation soulevée par les participants était de savoir de quelle manière une petite organisation pouvait mettre en place une PAR, si elle avait peu de ressources financières, humaines ou techniques. Selon certains, les politiques d'achat responsable sont difficiles à appliquer, car trop coûteuses. D'autres étaient d'avis contraire.

Par ailleurs, les acteurs qui s'investissent dans l'entreprise privée ont besoin d'une meilleure sensibilisation, d'une plus grande mobilisation et d'un partage accru de renseignements quant aux critères de responsabilité à faire respecter à l'intérieur de l'entreprise. Il reste donc beaucoup de chemin à faire du côté de l'éducation. L'achat local doit être un facteur à prioriser lors d'achats responsables pour les coûts environnementaux qu'il permet d'éviter. Il est donc nécessaire de ne pas dissocier l'aspect social de l'environnemental, ils sont complémentaires. Sur la question de la responsabilité de l'État, celui-ci doit assumer ses responsabilités et jouer un rôle de régulateur plutôt que de facilitateur auprès des entreprises. La Loi sur le développement durable permet de ne pas soumissionner pour le coût le moins cher, ce qui pourrait assurer la mise en place éventuelle de politiques d'achat responsable.



L'État doit assumer ses responsabilités et jouer un rôle de régulateur plutôt que de facilitateur auprès des entreprises.

Atelier 2 : Impacts d'une PAR sur les institutions publiques et la société

Selon les participants, les accords commerciaux nuisent au développement des PAR, car le rôle de l'État s'en trouve limité (ex : chap. 11 de l'ALÉNA). Les principaux défis que rencontrent les institutions publiques sont le financement, le manque de ressources humaines et la nécessité de faire converger les outils de mise en place d'une PAR. Les inquiétudes soulevées concernent particulièrement l'audit social et le besoin de régulation au niveau de la sphère internationale afin que tout le monde puisse travailler sur des bases communes. Le consommateur manque de renseignements sur les conditions de travail dans lesquelles ont été fabriqués les produits qu'il achète et sur les arguments justifiant l'existence d'une PAR. Le principal défi consiste à modifier la mentalité des consommateurs face à la promotion de l'hyperconsommation dominante.

Du point de vue de l'État, on a affirmé que les politiques publiques devraient mieux réglementer la consommation (ex : normes, Loi sur l'étiquetage) et que l'État devrait soutenir les personnes poursuivies par les SLAPP en leur offrant la possibilité d'être défendues gratuitement. De plus, on propose de former des États généraux sur la consommation responsable et on souhaite une reddition de comptes de la part des ministres quant au respect des principes des PAR. Le gouvernement devrait être redevable envers la population.

Atelier 3 : Impacts des campagnes internationales et des produits responsables

De nombreuses préoccupations ont été soulevées quant à la définition d'un salaire décent, à l'interdiction du travail des enfants (qui implique donc un travail suffisamment rémunéré aux parents) et à la baisse de la marge de profit du commerce équitable avec l'amélioration des conditions de travail des employés. Selon les participants, le respect des êtres humains, autant au Nord qu'au Sud, ainsi que la protection de l'environnement devraient être traités équitablement à l'intérieur d'une politique d'achat responsable. De plus, il devrait y avoir plus de sensibilisation des acteurs concernés à l'intérieur des entreprises.

Les gouvernements semblent aller à contre-courant des PAR en accordant de moins en moins d'importance au respect des droits de la personne en général. Un exemple est l'octroi de subventions importantes aux entreprises reconnues pour l'exploitation des travailleurs. Les États du Nord devraient intervenir auprès des gouvernements du Sud lorsque des travailleurs y sont exploités. À cet effet, les normes de l'Organisation internationale du travail devraient être appliquées plus rigoureusement.

Finalement, en plus de publiciser nos actions et de participer à des manifestations pour de meilleures conditions de travail, il serait intéressant d'évaluer la possibilité de mettre en place des incitatifs fiscaux destinés aux entreprises pour qu'elles se dotent de PAR.

Atelier 4 : Stratégies étudiantes et institutionnelles dans la mise en œuvre de PAR

Les étudiants ont proposé des pistes d'actions pouvant se répartir en trois catégories. D'une manière générale, ils ont d'abord souligné l'importance de faire une bonne lecture du terrain afin de connaître les acteurs impliqués ainsi que leur rôle stratégique dans le processus d'adoption d'une PAR. Les structures des établissements scolaires sont complexes et il peut être facile de s'y perdre si les intervenants ne sont pas identifiés au départ. Préciser les valeurs, les objectifs à atteindre, les outils disponibles et les « alliés potentiels » s'avèrent essentiel dans le cadre d'un projet planifié en collaboration avec les autres membres de la communauté; ceux-ci seront alors appelés à dialoguer et à négocier afin de poser des actions concertées.



... il est important d'inclure les gestionnaires... dans le processus de la politique d'achat responsable et de les amener à constamment valider leur engagement à son égard.

La déresponsabilisation des universités face aux changements importants que peut entraîner la mise en œuvre d'une PAR va à l'opposé d'une action consensuelle, car elle fait en sorte que les étudiants deviennent les seuls « leaders » du dossier. Ce désengagement subtil est dangereux, car l'administration n'a pas à prendre des initiatives, prétextant que les groupes étudiants s'occupent du dossier. La démarche se développera alors à long terme, une stratégie ne demandant pas trop d'efforts de changement et faisant en sorte que les étudiants impliqués au départ auront terminé leurs études, la PAR sera alors oubliée au fond d'un tiroir. De ce fait, il est important d'inclure les gestionnaires universitaires dans le processus de la politique d'achat responsable et de les amener à constamment valider leur engagement à son égard.

Du point de vue étudiant, la mobilisation représente une des clés du succès. La compréhension des enjeux sociaux et environnementaux découlant de la PAR aide à créer une équipe motivée dans l'optique d'une approche participative. L'écoute active et le renforcement positif amèneront l'étudiant à prendre sa place citoyenne en militant à des niveaux d'ordre local et international. À plus petite échelle, la création de partenariats avec des organismes de la société civile et des médias locaux permettrait de légitimer et de renforcer la crédibilité des actions entreprises. À ce moment, si les fruits de l'action tardent à se faire sentir, les recours à la confrontation et à des actions politisées peuvent être de mise.

Atelier 5 : Associations étudiantes et cafés étudiants

Ce deuxième atelier impliquant des étudiants avait pour but de regrouper les membres impliqués dans les associations étudiantes et les cafés afin de réfléchir aux enjeux et de débattre sur les actions relatives à la thématique des achats responsables. Dans un premier temps, les participants ont affirmé l'importance de coopérer entre associations d'une même université ainsi qu'entre les membres des associations et de la direction. L'Université, considérée comme lieu d'échanges, de débats et d'apprentissages, peut aider à développer un projet comme une PAR.



... la pression des mouvements sociaux sera un des éléments qui fera bouger l'État.

De son côté, l'association étudiante est un milieu riche en innovations de toutes sortes. La PAR peut donc représenter une initiative intéressante à mettre en place. De plus, celle-ci permet d'assurer la pérennité des engagements sociaux et environnementaux pris par le regroupement malgré les changements d'équipe survenant chaque année. Deux suggestions sont proposées afin d'aider la concrétisation des actions alternatives s'inscrivant à l'intérieur d'une PAR : l'élaboration d'une liste des différentes initiatives adaptées au contexte étudiant et l'achat commun de certains produits par plusieurs associations. Finalement, les participants dénoncent la lenteur des actions venant « d'en haut » et affirment que la pression des mouvements sociaux sera un des éléments qui fera bouger l'État dans le dossier des politiques d'achat responsable.

Suite à la lecture des différentes prises de positions individuelles des conférenciers et des participants au cours de ce colloque, voici un résumé thématique des principaux enjeux abordés.

1. LES ENJEUX

La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

Les nombreuses interventions sur le sujet ont démontré à quel point il est complexe de définir ce qu'est une « entreprise responsable ». La confusion dans ce domaine est due à la prolifération des certifications, des codes de conduite et des étiquettes qui, développés par l'industrie ou les mouvements sociaux, viennent donner une valeur, crédible ou non, à l'entreprise désirant démontrer son engagement envers l'environnement et les droits des travailleurs. C'est alors que l'argument de l'image corporative comme unique motivation à se munir d'une étiquette responsable fait son entrée. En effet, pour certains intervenants, l'adoption d'une PAR ou d'un code de conduite résulte d'un calcul stratégique de la part de l'entreprise qui considère les droits de la personne comme un des éléments de la gestion du risque plutôt qu'un enjeu moral. De ce fait, il faut donc rester vigilant face aux critères de responsabilité adoptés par les organisations souvent peu élevés et peu crédibles en matière de véritable changement social.

Les critiques énoncées à l'égard de la responsabilité des entreprises ouvrent le débat quant au contenu que devrait avoir une politique d'achat responsable et aux secteurs de l'entreprise qui devraient être pris en compte dans l'évaluation de la responsabilité. Différentes personnes ont suggéré les éléments suivants comme critères à ajouter aux PAR actuelles : le respect des droits des travailleurs des pays du Nord et du Sud, les coûts énergétiques engendrés par le transport des produits, l'achat local et syndical, la réduction de la consommation et l'engagement équitable des organisations vis-à-vis des enjeux sociaux et environnementaux. Cette dernière prise de position fait référence aux entreprises qui se détachent du respect de leurs travailleurs en se targuant d'être une compagnie « verte ». Ou à l'inverse, l'exemple de MEC qui a détruit toute une production, car elle avait été fabriquée dans une usine où les droits des travailleurs avaient été bafoués. N'aurait-il pas été possible que ces produits neufs soient détournés de l'enfouissement et soient utiles à d'autres fins ?



Le droit se révélera alors un outil précieux pour les groupes sociaux, en les aidant à mener des campagnes de pression.

Mondialisation et délocalisation des entreprises

La mondialisation peut s'avérer être un couteau à double tranchant quant aux impacts qu'elle engendre sur les populations. D'un côté, elle a permis de se préoccuper des conditions de travail et de développer un réseau solidaire entre les acteurs sociaux à travers le monde. De l'autre, il est faux de croire qu'elle a permis d'offrir une qualité de vie équitable à tous les humains, principalement en ce qui concerne les populations du Sud.

Selon un conférencier, c'est tout le modèle économique actuel dans lequel les compagnies transigent qui devrait être remis en cause et auquel on devrait s'attaquer. Au cours des dernières années, l'ouverture des marchés et l'augmentation de la concurrence ont forcé les entreprises à diminuer leurs coûts afin d'offrir des produits à prix compétitifs. Les entreprises ont donc été forcées de s'approvisionner dans des pays où la main-d'œuvre est peu coûteuse et non instruite, donc plus docile. Par ailleurs, puisqu'il y a plus de manufactures que de contrats de production sur le marché, les multinationales profitent de cette concurrence pour forcer les usines à diminuer leurs prix, ce qui favorise la violation des droits du travail et entraîne inévitablement l'existence d'ateliers de misère. D'un autre point de vue, ce sont les distributeurs qui sont responsables des inégalités, car ils détiennent un fort monopole qui fait en sorte qu'ils ont le pouvoir de fixer eux-mêmes les prix, sans tenir compte des coûts réels de production. Ainsi, afin de garder les contrats des multinationales sur leur territoire, les gouvernements des pays du Sud ne renforcent pas les lois du travail de peur que les multinationales déménagent leurs activités dans un autre pays où la production sera moins coûteuse et sans contraintes. Comme les entreprises multinationales recherchent justement un minimum de contraintes et que la mondialisation leur permet de déplacer leurs activités, cela mène à de nombreuses injustices et à un manque de responsabilité de la part des entreprises.

La délocalisation des entreprises s'effectue de plus en plus entre les pays du Sud. La nature mouvante de l'industrie mondialisée fait en sorte que les entreprises transnationales se permettent de délocaliser leurs usines d'un pays à l'autre, quand elles le veulent, sans nécessairement être pénalisées. Les stratégies de délocalisation des usines entraînent de nombreux effets néfastes sur les travailleurs du Nord ainsi que sur leur communauté. Il faudrait faire

pression pour favoriser l'adoption de règles visant à contraindre les compagnies qui ferment des usines au Nord à implanter des mécanismes de dédommagement pour les employés.

Rôles des mouvements sociaux

La pression des mouvements sociaux est porteuse de changements importants dans le dossier des politiques d'achat responsable quand l'immobilisme des gouvernements se fait sentir ou quand les actions nuisibles des entreprises sur les populations ne sont pas réprimées. De manière générale, l'influence citoyenne favorise l'adoption de PAR et oriente la manière dont les politiques publiques vont contraindre les entreprises à dévoiler des renseignements sur la nature de leurs pratiques sociales et environnementales, ainsi que sur la mise en place de mécanismes de vérification. Le droit se révélera alors un outil précieux pour les groupes sociaux, en les aidant à mener des campagnes de pression. Le pouvoir des mouvements sociaux peut être perçu sous l'angle de la crédibilité grandissante que reçoivent leurs certifications comme « valeurs ajoutées » à certains produits étiquetés.

2. LES OUTILS

Politiques d'achat responsable et code de conduite

Thème principal du colloque, la politique d'achat responsable est adoptée par une institution qui désire s'assurer que les biens et services achetés le seront d'une manière responsable. Pour sa part, le code de conduite est adopté par une entreprise dans le but d'effectuer l'évaluation de ses fournisseurs et de favoriser la responsabilité en matière de droits des travailleurs. Il aide par ailleurs à normaliser les bonnes pratiques reliées au travail. Trois catégories de codes existent : les codes individuels, d'association et les initiatives multipartites. Les codes de conduite sont adoptés dans les pays du Nord, suite à des pressions exercées par les citoyens sur certaines entreprises ayant des activités dans les pays du Sud.

D'un point de vue critique, les impacts des codes de conduite restent encore à évaluer pour mesurer s'ils rejoignent positivement les travailleurs. Il subsiste un écart considérable entre le contenu d'un code et son application réelle sur le terrain. Le code de conduite est un moyen parmi d'autres pour améliorer les conditions de travail, il ne constitue pas une fin en soi. L'application du code relève plus souvent de l'autorégulation que de la perspective légale et institutionnelle. Puisque le code de conduite n'est pas élaboré en tenant compte des lois locales, il n'est alors qu'un recueil suggérant des règles de bonne conduite à l'entreprise et n'a pas de valeur légale. Une grande majorité des entreprises vont elles-mêmes élaborer leur code et iront même jusqu'à conceptualiser ses normes. Cela fait en sorte que les approches en matière de codes de conduite sont très diversifiées et difficilement généralisables. Finalement, le manque de personnel expérimenté et l'insuffisance de pressions sur les compagnies constituent deux défis majeurs ralentissant la mise en place de codes de conduite dans le secteur corporatif.

Actions à entreprendre

Mise en œuvre d'une politique d'achat responsable (PAR) et d'un code de conduite par les organisations :

- Impliquer les organismes locaux, les travailleurs et les syndicats locaux, qui connaissent bien la réalité sur le terrain, sinon les démarches risquent fortement de ne pas être efficaces pour les travailleurs.
- Aider les acteurs privés à implanter les codes dans leurs usines.
- Prévoir un rôle pour l'État dans la structure même de la PAR et dans le système de normes qu'il doit mettre en place.
- Favoriser la communication entre les différents acteurs sociaux, publics et privés, afin qu'ils puissent échanger entre eux, parfaire leurs connaissances et améliorer concrètement le mode d'application de la PAR sur les lieux de travail.
- Prendre en compte la législation nationale et la situation sociale, économique et politique du pays concerné lorsque vient le temps d'élaborer et d'adopter une PAR.
- Promouvoir les lois nationales du travail plutôt que d'en formuler de nouvelles, car celles-ci offrent une protection supérieure à celles de la plupart des codes de conduite.
- Renforcer les acteurs nationaux, car sans eux, les PAR ont très peu d'effectivité, quant au respect des lois existantes et à l'application des codes de conduite.
- Dévoiler publiquement les listes de fournisseurs ainsi que l'emplacement de leurs usines.
- Effectuer des vérifications indépendantes dans lesquelles est incluse la participation des travailleurs.
- Produire un rapport de responsabilité sociale et le rendre public.
- Exiger des comptes sur les pratiques d'achats des fournisseurs.
- Dénoncer les abus et préférer les alternatives d'achat lorsqu'elles existent.
- Développer une PAR adaptée au milieu visé.
- Développer des alliances et des synergies avec tous les acteurs du milieu.

Devant la complexité du système économique dans lequel nous évoluons, il peut être difficile de percevoir de quelle manière l'individu, la collectivité, l'entreprise et l'État peuvent agir afin d'améliorer la qualité de vie des populations opprimées. Les inégalités engendrées sont causées par de nombreux facteurs d'ordre politique, économique, social et culturel, et impliquent en leur sein une multitude d'acteurs. La compréhension des injustices ponctuant la qualité de vie d'une majorité d'êtres humains sur terre n'est pas simple. Les intérêts de chacun des acteurs diffèrent à un point tel qu'ils en viennent inévitablement à se confronter.

Les activités des entreprises multinationales sont de plus en plus montrées du doigt par les acteurs des mouvements sociaux. La violation des droits de la personne et la destruction des écosystèmes occupent l'avant-scène des enjeux découlant de la dictature capitaliste des entreprises et de la surconsommation structurelle de nos sociétés occidentales.

Devant ces phénomènes inégalitaires, l'émergence d'un nouveau type de régulation vient s'ajouter sur la scène des échanges commerciaux. En effet, le concept de « responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise » peut être perçu comme un moyen adapté au milieu corporatif dans le but d'encadrer et de rediriger ses pratiques selon une optique plus équitable et plus écologique. D'un autre côté, cette étiquette responsable sera vue par certains comme une stratégie de gestion pour se donner bonne conscience et enjoliver son image, tout en continuant d'être la source de nombreuses violations de droits humains.

Depuis quelques années, de nombreuses associations de citoyens, ONG et groupes environnementaux se sont donné la mission de fournir à l'individu des ressources alternatives afin de diminuer les impacts de sa consommation sur les travailleurs et l'environnement. Mais qu'en est-il des outils offerts aux organisations publiques et privées ? L'adoption d'initiatives ponctuelles en consommation responsable est-elle suffisante pour contrer l'exploitation ou faut-il des mesures d'ordre structurel pour modifier les pratiques et les rendre moins dommageables ? Les politiques d'achat responsable peuvent-elles être réellement porteuses de changements pour les travailleurs exploités et l'environnement pillé ?

La première édition du Colloque « Faisons notre juste PAR » a proposé de nombreuses réponses aux enjeux et défis découlant des achats responsables. La diversité des conférences proposées, la variété des thématiques abordées, la pluralité des opinions exposées et enfin, des échanges stimulants entre les participants et les conférenciers ont permis de développer une pensée critique à l'égard de la responsabilité des organisations. Il est dorénavant possible de mesurer l'importance d'être correctement informé sur les impacts de nos gestes de consommation et des pistes d'action alternatives s'offrant à nous. L'adoption d'une politique d'achat responsable représente un moyen, et non une fin, dans l'amélioration des conditions de travail au Nord et au Sud et à la protection des écosystèmes. Du même coup, la mise en place de politiques d'achat responsable par des entreprises engendre un mouvement positif permettant de freiner les délocalisations vers le Sud. Puisque les entreprises sont tenues de respecter les normes internationales incluses dans leur PAR, la délocalisation, comme stratégie favorisant le nivellement par le bas et la recherche incessante du prix le plus bas, pourrait être évitée parce qu'elle ne serait plus aussi rentable. À l'opposé, la politique d'achat responsable symbolise l'engagement à long terme d'une communauté où la recherche de consensus et la collaboration multipartite sont des constituantes essentielles au changement souhaité.

La lecture de ces actes vous aura sûrement permis de comprendre que l'adoption d'une PAR, ne représente en fait qu'une partie de la solution et que le renforcement des acteurs concernés et l'application des lois du travail au Sud sont des solutions viables et souhaitables à long terme. Il demeure néanmoins que les organisations de la société doivent s'engager dans cette voie, au même titre que les citoyens et les consommateurs.

Au cours du colloque, nous avons questionné les participants sur le rôle des États canadiens et québécois dans le dossier des politiques d'achat responsable. Pour l'instant, leur rôle n'est pas très élaboré et nous devons développer des stratégies de renforcement et de pression à leur égard afin qu'il s'engage dans cette voie.

Pour en savoir encore plus sur cette première édition du Colloque « Faisons notre juste PAR », rendez-vous sur le site Internet www.ciso.qc.ca/colloquepar/ et vous y trouverez les biographies des conférenciers ainsi que des documents pertinents permettant d'approfondir votre compréhension des sujets abordés.

En espérant vous revoir l'an prochain, nous vous disons « À très bientôt » !

HORAIRE DU COLLOQUE

Jeudi 26 avril		Toutes les activités du jeudi 26 avril se déroulent au local DSR-510 Corridor adjacent au local DSR-510
18 h à 19 h	Accueil et interventions théâtrales	
19 h à 19 h 15	Ouverture du colloque - Mot de bienvenue	
19 h 15 à 20 h 15	<p style="text-align: center;">1^{er} panel : (traduction simultanée offerte)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: center;">- La délocalisation vers l'Asie : constats et alternatives <i>Carole Crabbé, Vêtements Propres</i> <li style="text-align: center;">- Démystifier l'achat responsable : typologie d'un secteur en effervescence <i>Corinne Gendron, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal</i> <li style="text-align: center;">- Politiques et codes de conduite responsables : des impacts positifs au Sud <i>Renato Pambid, Workers Assistance Center</i> <li style="text-align: center;">- Les codes de conduite renforcent-ils les capacités des acteurs et institutions du travail des pays du Sud ? <i>Anne-Marie Saulnier, Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail</i> 	
20 h 15 à 21 h	Période de questions	
21 h à 22 h	Cocktail	

Vendredi 27 avril						
8 h 30 à 9 h	Accueil					Local DSR-510
9 h à 9 h 30	Présentation de la journée et explication des outils					
9 h 30 à 11 h	<p style="text-align: center;">2^e panel : (traduction simultanée offerte)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: center;">- Les PAR : Que sont-elles ? Pourquoi existent-elles ? Quels peuvent être les impacts des accords économiques internationaux sur ces politiques ? <i>Kevin Thomas, Maquila Solidarity Network</i> <li style="text-align: center;">- Qu'est-ce qu'un code de conduite responsable ? Témoignage d'une entreprise canadienne qui a des activités à l'étranger. <i>Marc Blais, Mountain Equipment Coop</i> <li style="text-align: center;">- L'audit social : comment se font les vérifications dans les usines du Sud ? <i>Scott Nova, Worker Rights Consortium</i> <li style="text-align: center;">- Les codes de conduite des entreprises canadiennes et les politiques publiques : des ressources pour l'action collective internationale ? <i>Guyline Vallée, Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail.</i> 					
11 h à 11 h 15	Pause					
11 h 15 à 12 h 30	<i>Atelier 1</i> PAR : Impact sur entreprises, travailleurs et syndicats Local DSM-540	<i>Atelier 2</i> PAR : Impact sur institutions publiques et société Local DS-M440	<i>Atelier 3</i> Campagnes internationales et produits responsables Local DSR-510	<i>Atelier 4</i> PAR : Stratégies étudiantes et institutionnelles Local DS-1525	<i>Atelier 5</i> PAR : Associations étudiantes et cafés étudiants Local DS-M280	
12 h 30 à 14 h	Dîner (10% de rabais au Commensal)					
14 h à 14 h 40	<i>Conférence 1</i> Responsabilisation des entreprises de distribution Local DS-M540	<i>Conférence 2</i> La PAR dans l'organisation syndicale Local DS-M440	<i>Conférence 3</i> Élaboration d'une liste de fournisseurs responsables Local DSR-510	<i>Conférence 4</i> Comité consultatif achats et placements responsables Local DS-1525	<i>Conférence 5</i> Campagnes internationales Pouvoirs et limites Local DS-M280	
14 h 40 à 15 h	Pause					
15 h à 16 h	Retour en assemblée – Conclusion (traduction simultanée offerte)					Local DSR-510
16 h à 16 h 30	Clôture					



Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Le Centre international de solidarité ouvrière est une organisation non gouvernementale (ONG) de solidarité et de coopération internationale qui a été créée par le mouvement syndical québécois en 1975. Le CISO a comme mission de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre travailleuses et travailleurs d'ici et du Sud en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique. Depuis plus de dix ans, le CISO se préoccupe des impacts socio-économiques et politiques de la mondialisation. Il s'est entre autres intéressé à la problématique des ateliers de misère, en développant des projets dans plusieurs pays du Sud. Le CISO coordonne aussi les travaux de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère depuis sa fondation en 2003. Au fil des ans, le CISO a mis en place divers outils et formations sur la mondialisation et ses effets sur les conditions de travail et de vie des personnes tant au Sud qu'au Nord.

Pour la liste des membres du CISO et pour plus d'information sur l'organisation, visitez le site :
<http://www.ciso.qc.ca>



**coalition québécoise
contre les
ateliers de
misère**

Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Créée en 2003, la CQCAM est une table de concertation du CISO qui regroupe plus d'une trentaine d'organisations syndicales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations étudiantes provenant de partout au Québec. Elle a pour mission de sensibiliser la population du Québec à l'existence des ateliers de misère et de développer des alternatives concrètes pour contrer la prolifération de ces ateliers, notamment par la mise en place de politiques d'achat et de codes de conduite responsables. La CQCAM a créé des Tables régionales qui s'occupent de la mise en place de politiques d'achat responsable dans les institutions publiques (municipalités, universités, commissions scolaires, etc.) et privées. Ces tables sont à l'œuvre dans les villes de Québec et de Montréal. La CQCAM a mené une recherche sur la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs de vêtements de travail et d'outils promotionnels en 2006 et elle mène actuellement une recherche sur la responsabilité sociale et environnementale de 60 organisations québécoises des secteurs privé et public.

Pour la liste des membres de la CQCAM et pour plus d'information sur la coalition, visitez le site :
<http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/>

**COALITION ÉTUDIANTE
TRANS-ACTIONS
RESPONSABLES**



Coalition étudiante Trans-Actions Responsables (CÉTAR)

Créée en 2005, la CÉTAR regroupe des associations étudiantes et des groupes étudiants impliqués dans la promotion des différents enjeux reliés à la consommation responsable sur leur campus universitaire. Jusqu'à ce jour, la CÉTAR compte au minimum unE représentantE de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, de l'École de Technologie Supérieure, de l'École des Hautes études commerciales, de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle désire éventuellement rassembler les étudiants des 19 institutions universitaires au Québec. L'objectif premier de la CÉTAR est de sensibiliser les étudiants, les associations étudiantes et les administrations des universités aux enjeux reliés à la responsabilité sociale et environnementale des approvisionnements sur les campus universitaires du Québec. La CÉTAR est membre de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère et collabore avec de nombreux organismes jeunesse du milieu, telle la Coalition Jeunesse Sierra, par l'intermédiaire du Projet Campus Durable.

Pour la liste des membres de la CÉTAR et pour plus d'information sur la coalition, visitez le site :
<http://www.coalitionresponsable.org>

ⁱ<http://www.vetementspropres.be/index.php>

ⁱⁱ<http://www.crsdd.uqam.ca/>

ⁱⁱⁱ Boycott : Cessation volontaire de toutes relations commerciales avec une entreprise dont les pratiques sont jugées douteuses, afin d'exercer une pression et l'inciter à modifier ses pratiques.

^{iv} Buycott : Action d'un individu exprimant ses valeurs par ses choix de consommation.

^vhttp://www.wacphilippines.com/?page_id=3

^{vi}www.crimt.org/

^{vii}<http://en.maquilasolidarity.org/>

^{viii}www.behindthelabel.org

^{ix} Les manufacturiers et exportateurs du Canada : <http://www.cme-mec.ca/>

^x Retail Council of Canada : <http://www.retailcouncil.org/membership/join.asp>

^{xi}www.mec.ca

^{xii} Voir le site www.mec.ca sous l'onglet « Développement durable », puis « Rapport aux membres de MEC »

^{xiii} Voir le site www.mec.ca sous l'onglet « Développement durable », puis « Approvisionnement éthique »

^{xiv}<http://www.workersrights.org/>

^{xv}<http://www.crimt.org/>

^{xvi} Voir l'article résumant la demande d'ETAG au gouvernement canadien concernant l'étiquetage : <http://en.maquilasolidarity.org/en/issues/policy/disclosure/campaign>

^{xvii}<http://lois.justice.gc.ca/fr/C-44/index.html>

^{xviii}http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_40_1/P40_1.html

^{xix}<http://www.justice.gouv.qc.ca/FRANCAIS/sujets/glossaire/code-civil.htm>

^{xx}<http://www.sepb.qc.ca/modules/pages/index.php?id=118&langue=fr&menu=71&sousmenu=102>